

# COMITE GENERAL DE GESTION

## POUR LE STATUT SOCIAL DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

Créé par la loi du 30 décembre 1992

Place Jean Jacobs, 6  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02 546 45 96  
Fax : 02 511 47 34

Bruxelles, le 24 octobre 2013

### **Avis 2013/14bis**

#### **Emis à la demande de la Ministre des Indépendants**

Article 110, §1 de la loi du 30 décembre 1992 portant des dispositions sociales et diverses

#### **Service militaire volontaire : Allocations familiales**

*Confirmation de l'avis 2013/14 approuvé le 18 septembre 2013 par voie électronique.*

Le 18 juillet 2013, le Comité général de gestion a émis un avis positif sur le projet d'arrêté royal qui adapte la réglementation relative aux allocations familiales des indépendants suite à la réforme du service militaire volontaire.

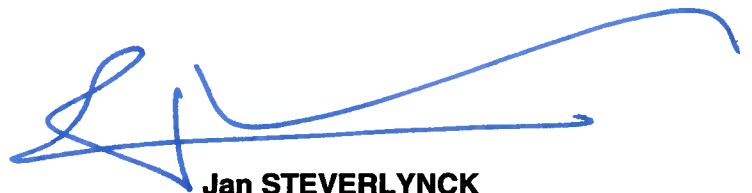
Au vu de l'urgence, cet avis avait été approuvé le 18 septembre 2013 par voie électronique et devait être confirmé lors de la réunion plénière suivante.

Conformément à ce qui précède, le présent avis confirme l'avis 2013/14, joint en annexe.

Au nom du Comité général de gestion pour le statut social de travailleurs indépendants, le 24 octobre 2013,



**Muriel GALERIN**  
Secrétaire



**Jan STEVERLYNCK**  
Président